



<u>ATTESTATION DE PARUTION</u>

Département : 51

Journal: Matot-braine.fr Parution: 31 août 2022 Référence n°M2207607

Reims, le 7 juillet 2022

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE de **CHAMPILLON** (51160)

avis d'enquête publique

Avis d'enquête publique sur le projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal -Parcelle cadastrée A 1035

Le Maire, par arrêté n° 2022-43 du 1er juillet 2022 a prescrit l'Enquête Publique puillet 2022 a prescrit l'Enquête Publique relative au projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal - (parcelle cadastrée A 1035), laquelle se déroulera sur une période de 15 jours du lundi 29 août 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.

Au terme de l'Enquête Publique, le transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans la domaine routier communal - (parcelle cadastrée A 1035) pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision.

Madame Ginette BINET a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire de CHAMPILLON.

Le dossier est consultable :

- CHAMPILLON.
 Le dossier est consultable:
 Sous forme «papier» à la Mairie de CHAMPILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h, du lundi 29 août 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.
 Sous forme numérique
 Sur un poste informatique disponible en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 29 août 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.
 Sur le site internet de la commune: https://www.champillon.com/fr/

- Sur le site internet de la commune : https://www.champillon.com/fr/ Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions : Sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de CHAMPILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 29 acoût 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.

 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@champil-
- suivante lon.com
- Par voie postale, à l'adresse suivante : Madame le Commissaire-Enquêteur, Mairie de CHAMPILLON, 7 rue Pasteur 51160 CHAMPILLON.
 Pendant les permanences du

- commissaire-enquêteur, à la Mairie de CHAMPILLON: Le lundi 29 août 2022 de 10h à 12h; Le lundi 12 septembre 2022 de 10h
- Les informations suivantes :
 Nomenclature de la voie dont le transfert à la commune est envisagé ;
 Caractéristiques techniques de l'état

- Caractéristiques techniques de l'état d'entretien de cette voirie;
- Plan de situation;
- Etat parcellaire;
- Se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à M. le Maire de CHAMPILLON en tant que responsable du projet.

de CHAMPILLON en tant que respon-sable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune https://www.champillon.com/fr/

Le maire, Jean-Marc BEGUIN. M2207607

L'annonce sera visible à partir de la date de parution via le lien :

https://matot-braine.fr/annonces-legales/?reference=M2207607

Signature du directeur de la publication



PETITES AFFICHES MATOT-BRAINE

E.U.R.L. au Capital de 100 000 €uros 46, Boulevard Lundy - B.P. 235 51058 REIMS CEDEX

Tél:03.26.40.21.31-Fax:03.26.40.21.99 R.C.S. REIMS B 395 356 777

Page 1/1